

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
12 DECEMBRE 2019

DATE d'AFFICHAGE  
24 DECEMBRE 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 36

L'an deux mille dix-neuf,

le 17 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joseph BROHAN, - Daniel BOURZEIX, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Christine SAVARY.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET**

**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°168-2019 – FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENTS  
DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT, DANS LA LIMITE DU ¼ DES CREDITS INSCRITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU  
BUDGET DE L'ANNEE 2019**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris le remboursement de la dette. Ces crédits seront ensuite repris et inscrits au Budget Primitif 2020 lors de son adoption. Il est également précisé que le Président est autorisé à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ainsi que les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget l'année précédente.

**Ouverture des crédits d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts aux budgets 2019****Budget principal (400)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2019	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2020 (25% des crédits ouverts en 2019)
20 Immobilisations incorporelles	95 000,00 €	23 750 €
204 Subvention d'équipement versées	1 446 619,00 €	361 655 €
21 Immobilisations corporelles	875 942,02 €	218 986 €
23 Immobilisations en cours	1 788 873,20 €	447 218 €
26 Participations et créances	1 000,00 €	250 €

**Budget annexe Locations immobilières (401)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2019	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2020 (25% des crédits ouverts en 2019)
20 Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	750 €
21 Immobilisations corporelles	89 615,00 €	22 404 €
23 Immobilisations en cours	177 342,00 €	44 336 €

**Budget annexe Maison Funéraire (402)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2019	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2020 (25% des crédits ouverts en 2019)
21 Immobilisations corporelles	99 029,09 €	24 757 €

**Budget annexe SPANC (403)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2019	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2020 (25% des crédits ouverts en 2019)
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000 €
21 Immobilisations corporelles	3 855,83 €	964 €

**Budget annexe Transports scolaires (404)**

Chapitres	Crédits ouverts au BP 2019	Montant autorisés jusqu'à l'adoption du BP 2020 (25% des crédits ouverts en 2019)
20 Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	750 €
21 Immobilisations corporelles	3 809,96 €	952 €

Considérant que ces dispositions permettront à la Communauté de Communes d'assurer la continuité des opérations d'investissements engagées en 2019, dans l'attente du vote du budget qui devrait se dérouler début mars 2020.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2019 telles que récapitulées ci-dessus.

